



Conflit employeur Nouvelle-Zélande

Par **galaran**, le **01/06/2010** à **22:59**

Je cherche des conseils pour savoir si je peux attaquer mon ancien employeur néo-zélandais. Je suis arrivé en Nouvelle-Zélande fin novembre 2009 après 9 mois de préparation et de frais divers (visa, avion, dossier médical...) pour y exercer le métier de boulanger.

Tout a été fait en bonne et due forme après divers échanges de mails et de conversations téléphoniques. J'ai reçu un contrat de travail et une lettre d'embauche, obtenu mon permis de travail et j'ai commencé à travailler début décembre 2009.

Le contrat stipulait un paiement hebdomadaire (tous les jeudis) et un logement "de fonction". Il était également convenu que mon employeur devait me rembourser la moitié du billet d'avion.

Rapidement, il s'est imposé que cet employeur avait besoin d'un "homme à tout faire", surtout le ménage et la vaisselle et non pas d'un boulanger. De plus, plus question de me rembourser une part de mon billet d'avion ni même de me payer. Le logement "de fonction" était une simple chambre avec un matelas et sans électricité. Douche dans un petit débarras crasseux et longtemps sans eau chaude ni lumière.

J'ai pu me faire payer une partie de mon salaire vers le 24 décembre, puis j'ai démissionné le 27. Bien entendu, il refuse de me payer le reste du salaire et je suis rentré en France le 14 janvier.

J'avais quitté un poste ici et il m'a fallu plusieurs mois pour retrouver du travail. Si on ajoute les frais là-bas (achat d'une voiture notamment). La perte est importante.

Y a-t'il un recours pour, au minimum me faire rembourser le transport, et au mieux obtenir réparation pour le préjudice subi.

Merci.

Par **miyako**, le **02/06/2010** à **14:13**

Bonjour,

C'est du droit néo zélandais, impossible d'agir ici.

Il aurait fallu agir sur place en vous faisant aider par le consulat, si toutefois vous y étiez inscrit.

Amicalement vôtre

suji Kenzo